



Déclaration des commissaires paritaires à la CCPA du 30 août 2011

Cette année une fois de plus, cette commission d'affectation des agents Non titulaires va déterminer un contingent important de personnels contractuels pour assurer la continuité de service public d'éducation dont, déjà, se satisfait le ministère - ainsi que le rectorat d'Aix Marseille.

Car malgré les politiques et idéologie de suppression massive des postes d'enseignants, CPE et Copsy aux concours internes et externes, ce recrutement toujours croissant de non titulaires montre visiblement un besoin sérieux de personnels dans les classes et les établissements.

Un besoin de personnels flexibles, corvéables, rentables, rémunérés au minimum et un important recours à la vacance, des contrats occasionnels et quotité à minima, qui renforceront la précarité chez ces personnels, recours qui ont été dénoncés maintes fois comme des pratiques illégales, par le SNES et la FSU et leurs commissaires paritaires élus des agents non titulaires dans les précédents CCP, les groupes de travail, les CCMA des années antérieures, dans les audiences au ministère de l'éducation et encore lors de la CTPM du 7 juillet 2010.

Et le SNES, le SNEP et le SNUEP ne cessent de le dénoncer, car ce recours à la précarité n'autorise pas tout !

Nous sommes déjà revenus à plusieurs reprises sur nos revendications qui sont nos mandats Snes-FSU : Mise en place d'un plan de titularisation rapide, qui n'écarte personne, s'appuie sur la reconnaissance de l'expérience et les compétences acquises sur la base de l'ancienneté de services, transparence des affectations, arrêt du recours illégal aux vacances conformément à la réglementation et respect des textes législatifs concernant les non titulaires, augmentation du nombre de postes aux concours internes, demande la fin du recrutement de nouveaux non titulaires, le réemploi des actuels.... Elles restent bien entendu d'actualité étant donné qu'elles ne sont pas satisfaites mais le recours persistant et illégal à la vacance reste toute fois inacceptable.

Si nous pouvons nous féliciter de siéger dans l'une des rares académies qui ne se limite pas à la seule CCP de licenciement, nous déplorons d'autant plus certains manquements ou décisions qui lèsent les collègues, comme :

- le recours à la vacance qui pénalise tous les agents privés de tout droit essentiel et enfermés pour la grande majorité dans un maximum de 6 heures par semaine, sans possibilité de vivre décemment.
- les affectations, parfois opaques (des collègues en font les frais en étant écartés des listings, ou hors listing)
- les affectations sur des établissements très éloignés et voire même sur ¾ établissements, qui ont des conséquences graves sur la santé, et le pouvoir d'achat des collègues
- le non versement de l'Isoc aux vacataires – la directive du ministre du 24 septembre 2008 est-elle passée à la trappe ? Nouveau ministre ! On arrête tout ?
- le non respect du classement en catégorie,
- la non prise en compte des diplômes dans les barèmes alors que le ministère procède à un relèvement du niveau pour enseigner au Master2

- la non prise en compte d'ancienneté de certains collègues qui pour la même fonction d'un service à un autre n'est pas reconnu (CDD, Copsy entre université et rectorat, de même CDD en math école militaire et collège l'un l'autre avaient été affectés par le rectorat)
- le refus d'accorder l'heure de décharge aux non titulaires en cas d'affectation sur plusieurs établissements,
- les affectations par le dispositif CLAIR qui, selon nous, creuse les inégalités et ne résout pas l'insuffisance des moyens qui permettraient un meilleur exercice dans les établissements sensibles : Quelles ont été les conditions de recrutement ? Respect du volontariat des collègues ? Entretien au préalable ? Respect des barèmes ? Des CDI ? De leur ancienneté, de leur expérience ? De leur spécificité ? Ces agents affectés étaient – ils sur les listings?
- les paiements en acomptes en début d'année : une fois le service fait, il n'est pas acceptable que certains collègues aient été contraints, l'année passée, d'attendre deux ou trois mois pour être payé à plein salaire
- et dernièrement, l'information donnée aux chefs d'établissement de continuer à employer en fin d'année des collègues dont le contrat avait pris fin, sans leur proposer d'avenant, ce qui équivaut à les faire travailler « au noir » !

Ce n'est pas faute d'avoir alerté le rectorat, textes à l'appui, sur ces pratiques, mais il semble ne pas entendre, campant sur ses positions. Faudra-t-il, qu'avec notre appui, nos collègues continuent à multiplier les recours juridiques pour faire respecter leurs droits et réclamer des dommages et intérêt ? Il serait dommage d'en arriver là.

Pourrons-nous exprimer notre satisfaction que notre rectorat, comme les rectorats de Lyon, de Bordeaux, recrute en CDD puisque le Ministère a reconnu que les agents exerçant en vacation sont en réalité des contractuels, puisqu'il n'y a pas « d'accroissement temporaire d'activité » dans Notre Ministère. Pourrons-nous obtenir du Rectorat, l'état précis de l'emploi des non titulaires de notre académie, comme la majorité des Rectorats l'ont transmis aux élus en CCP (Nice, Lyon, Bordeaux, Grenoble, etc...) et que la DIPE devra effectuer pour permettre au Ministère d'évaluer le nombre d'ayant-droit au CDI et au dispositif de Titularisation , selon le nouveau projet de loi...Nous le réclamons une fois de plus, en vain.

Nous sommes déjà revenus à plusieurs reprises sur nos revendications SNES-FSU : Mise en place d'un plan de titularisation rapide, qui n'écarte personne, s'appuie sur la reconnaissance de l'expérience et les compétences acquises sur la base de l'ancienneté de services, transparence des affectations, arrêt du recours illégal aux vacations conformément à la réglementation et respect des textes législatifs concernant les non titulaires, augmentation du nombre de postes aux concours internes, demande la fin du recrutement de nouveaux non titulaires, le réemploi des actuels.... Elles restent bien entendu d'actualité étant donné qu'elles ne sont pas satisfaites mais le recours persistant et illégal à la vacation reste toute fois inacceptable.

In fine

La concrétisation des engagements de Sarkozy sur la titularisation a été réclamée, engagements qui doivent prendre pour les syndicats de la FSU la forme d'un plan de titularisation ambitieux, ce que ni le protocole d'accord signé en mars, ni l'actuel projet de loi ne permettent pour le moment, bien loin de là. En attendant la reprise des travaux sur la situation des non titulaires au Ministère, en septembre, nous demandons une audience qui permettra de traiter les dossiers individuels (CDI et problèmes de rentrée) et d'obtenir enfin certaines réponses que nous considérons essentielles.

Ajout à la Déclaration de la CCP du 30/08/2011 : Au sujet des conseillers d'orientation- psychologues non-titulaires

Nous réitérons nos remerciements concernant les avancées réalisées cette année pour les conseillers d'orientation- psychologues non titulaires.

A savoir :

- l'augmentation de l'indice des contractuels COPSY qui sera déterminé par le diplôme obtenu par l'agent contractuel,
- l'alignement du temps de travail des COPSYS affectés au SAIO à celui des COPSYS en CIO (passage de 35h à 27h30 ; Pour rappel les COPSYS NT ne touchaient aucune indemnité de temps supplémentaire)
- ainsi que l'obtention de l'indemnité de fin de contrat.

En revanche, nous regrettons que certains points n'aient pas encore aboutis. Notamment, nous réinsistons sur le besoin que les contrats des contractuels COPSYS se calquent au minima sur les ouvertures et fermetures des CIO (du 25/08 au 20/07) c'est une question de qualité du service rendu aux usagers.

Par ailleurs, afin de mettre en place un dispositif d'accueil et d'accès à la professionnalité telle que prévue par le BA non titulaire de mai 2010, nous demandons à ce que les non titulaires copsy puissent bénéficier d'une formation continue en raison d'1jour par mois sur 10mois.

Nous espérons que cette nouvelle année soit riche tant en travail qu'en avancées